

# BULLETIN BI-MENSUEL

## DE LA

# SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gen. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; Trésorier : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

|            |                                       |        |
|------------|---------------------------------------|--------|
| Abonnement | } France et Colonies fr <sup>es</sup> | 10 fr. |
|            |                                       | annuel |

**SIÈGE SOCIAL A LYON :**  
33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

2998 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux  
c/c Lyon, 101-98

## PARTIE ADMINISTRATIVE

### Admissions

*Ont été admis à la séance du 4 novembre :*

MM. Gouillardon, Pelletier, Cesquino, Rey, Martin-Lapeyre, Vacheret, Bughon, Dufour, Meunier, de Saint-Albin, Soulier, Siron, Delahaye. M<sup>lle</sup> Vouillon. MM. Grivel, Guiot, Vitalis de Salvaza, Moitié.

## ORDRE DU JOUR

DE LA

*Séance générale du Mardi 9 Décembre 1930, à 20 h. 30 .*

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE)

1<sup>o</sup> *Vote sur l'admission des candidats présentés le 4 novembre, auxquels sont ajoutés :*

M. Peguet (Jean-Baptiste), 5, rue Carnot, Le Coteau (Loire), parrains MM. Nicod et Goutaland. — M. Lantermoz (Pierre), route de Charlieu, Mâtel, Roanne (Loire), parrains MM. Ravinet et A. Mury. — M. Bourzy, boulanger, place du Palais-de-Justice, Roanne (Loire), parrains MM. Combet et Goutaland. — M<sup>lle</sup> Desbat (Geneviève), 123, rue de Paris, Roanne (Loire), parrains MM. Combet et Goutaland. — M<sup>lle</sup> Desbat (Isabelle), 123, rue de Paris, Roanne (Loire), parrains MM. Combet et Larue. — M<sup>lle</sup> Catoire (Adrienne), 39, rue du Marais, Roanne (Loire), parrains MM. Charles Mury et Combet. — M. Talon (Jean), 9, rue Michelet, Le Coteau (Loire), parrains MM. A. Mury et Perret. — M. Schmuck (Marcel), ingénieur A. M., 7, cours de la République, Roanne (Loire), parrains MM. Gagnieu et Larue. — M<sup>me</sup> Bon-

du Tribunal pour la recherche des causes de l'éboulement, ce qui l'oblige à la plus absolue réserve.

Mais que nos lecteurs se rassurent, ils ne perdront rien pour attendre.

M. ROMAN se propose d'étudier aussi complètement que possible le sous-sol de Lyon en profitant des facilités qui lui seront données et en utilisant les documents inédits de M. DEPÉRET. A ce moment, nous dit-il, il se fera un devoir et un plaisir de donner la primeur de ses observations à la Société Linnéenne. Nous enregistrons avec plaisir cette promesse.

## EXONÉRATION

Mlle H. WYTSMAN s'est fait inscrire comme membre à vie

## PARTIE SCIENTIFIQUE

### L'abus des noms vulgaires

(Suite)

Par M. F. GAGNEPAIN

(Voir Bull. n° 18, 1930, p. 130)

Combien coquelicot est français et employé partout ! On désigne sous ce nom, le *papaver Rhœas*, mais encore *p. dubium*, *p. Argemone*, *p. hybridum*. Toutes ces espèces sont des coquelicots comme on comprend ce nom par toute la France. D'autre part, le *papaver somniferum* est un pavot ; on l'appelle toujours pavot, à moins que l'on ne dise œillette. Mais jamais il n'arrivera à un cultivateur d'appeler pavot ses coquelicots, ou coquelicot ses pavots. *Papaver*, nom botanique, convient à la fois aux uns et aux autres ; pavot, ni coquelicot ne s'appliquent à tout le genre *papaver*. C'est une hérésie d'écrire pour le *papaver Rhœas* = pavot coquelicot ; c'est un coquelicot sans plus.

Il y a une seule espèce qui doit porter le nom de cresson tout court ou encore cresson de fontaine, c'est le *nasturtium officinale*. Les autres *nasturtium*, les *roripa*, de plus, ne peuvent porter le nom de cresson qui est bien français et bien spécial.

De même, il n'y a qu'un fusain, qui est *evonymus europæus* ; il n'y a qu'un houx, l'*ilex Aquifolium* ; il n'y a qu'une gaude, le *reseda luteola* ; il n'y a qu'une vesce, le *vicia sativa* ; il n'y a qu'une luzerne, le *medicago sativa* ; il n'y a qu'un trèfle, le *t. sativum* ou *t. pratense* ; il n'y a qu'une persicaire, le *polygonum persicaria* ; il n'y a qu'une alkékénge, le *physalis alkekengi* ; il n'y a qu'une guimauve, l'*althæa officinalis*.

La preuve de ce que j'avance, c'est que si on veut désigner d'autres fusains, on est obligé d'ajouter un mot spécifique : fusain du Japon. Les multiples *ilex* de la Chine, dont le port, dont la forme des feuilles ne rappellent en rien notre houx ne seront jamais appelés houx non seulement par le paysan qui connaît bien notre houx, mais encore par la plupart des botanistes qui ne sauront de prime abord les mettre dans le genre *ilex*, tellement ils sont différents d'aspect. L'*ilex paraguariensis* est bien un *ilex*, mais ce n'est pas un houx, à preuve qu'on l'appelle maté ou thé du Brésil. Les autres *reseda* ne sont pas des gaudes ; les autres *vicia* ne sont pas des vesces pour aucun de nos agriculteurs ; les autres *medicago* ne seront jamais reconnus par eux

comme des luzernes ; les autres *trifolium*, comme des trèfles. Ainsi le *medicago Lupulina*, c'est la lupuline ou triolet ; le *trifolium repens* est le trèfle blanc (avec une désignation spécifique) ; le *t. arvense* est le Pied-de-lièvre ; le *trifolium alpinum* est la réglisse de montagne ; le *t. incarnatum* est le farouche, etc.

Toujours dans le même ordre d'idées, encore quelques exemples : l'aubergine est le *solanum Melongena* ; la douce-amère est le *s. Dulcamara* ; la pomme de terre est le *S. tuberosum* ; la tomate est le *s. Lycopersicum* ; la morelle est le *s. nigrum*. Tous ces noms vulgaires s'appliquent à des espèces différentes du genre *solanum*. En aucune manière ni l'un ni l'autre de ces noms vulgaires ne saurait s'appliquer au genre entier, et à ses 800 espèces. Le botaniste qui traduisait *solanum tuberosum* par morelle tubéreuse commettait une hérésie. Les espèces de *solanum* ne sont que des... *solanum* ; elles ne sont pas plus des morelles que des aubergines, que des douces-amères, que des tomates ou des pommes de terre.

La bourdaine est le *rhamnus Frangula* ; le nerprun est le *rhamnus catharticus* ; l'alaterne est le *r. Alaternus*. Nous n'avons pas le droit de traduire *rhamnus* par nerprun, ni par bourdaine, ni par alaterne.

C'est qu'en effet les noms vulgaires en général ne s'appliquent qu'à une espèce donnée, rarement à quelques espèces d'un genre, jamais à toutes les espèces de ce genre.

Quand les noms vulgaires ont été mis en usage, personne n'avait une idée nette du genre, puisque TOURNEFORT est le premier qui en précisa le sens.

Ces noms vulgaires ne pouvaient donc s'appliquer à un genre entier et c'est par une généralisation outrancière qu'on les applique aujourd'hui à toutes les espèces d'un genre.

En résumé :

1° Il n'y a aucun avantage à franciser un nom scientifique de genre ; les inconvénients sont multiples.

2° Généraliser un nom vulgaire d'une espèce ou de quelques espèces du même genre, à toutes les espèces de ce genre est un abus dont on a trop d'exemples dans les dictionnaires et les flores.

Les botanistes devraient éviter ces abus.

3° Le nom scientifique est seul logique, clair et précis ; ce n'est pas vulgariser sainement une science que de méconnaître ces faits.

## SECTION BOTANIQUE

Séance du Mardi 20 Octobre

### Curiosité végétale

Par M. CHARBONNIER

Un prunier, de l'espèce « prune-abricot », examiné attentivement, le dimanche 4 mai, à Rivarennes (Indre), présente un grand nombre de fruits, déjà parfaitement formés et promettant une récolte abondante mais surtout offre à l'observateur des formations de fruits doubles et même triples fort curieuses.

Dans certains cas, les noyaux futurs sont accolés au nombre de deux et même trois à l'extrémité d'un pédoncule paraissant légèrement plus large. Chez d'autres, il y a réunion de concrescence des pédoncules, c'est-à-dire soudure pendant une partie du trajet.